

MES INFORMATIONS

Prénom Nom

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Téléphone

E-mail

Adresse

MES BESOINS

Je souhaite réserver mètres linéaires (2m minimum. 5€/m)*

Je suis Un particulier Une association Une entreprise

Nom Association/Nom et SIRET Entreprise

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR

- Ne pas être un vendeur professionnel.
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R 321-9 du Code Pénal).
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagés (Art L 310-2 du Code du Commerce).
- Ne pas vendre d'armes, de produits alimentaires ou d'animaux.
- Prendre cette place pour moi-même ou mes enfants.
- M'engager à reprendre mes invendus et laisser mon emplacement propre.
- Avoir attentivement lu le règlement intérieur et m'y conformer.

Fait à Magny-en-Vexin, le

Signature

Merci de nous retourner le dossier complété et signé, avec une copie de votre pièce d'identité à recom95420@gmail.com ou à pizza magny 14 rue carnot 95420 magny-en vexin .
Les inscriptions seront validées et définitives à réception du règlement par chèque (à l'ordre récom)
déposé, sous enveloppe, à pizza magny ou par virement.
La confirmation de votre inscription sera transmise par mail entre le 5 et le 10 Juin

* hors associations pour qui les 2 premiers mètres sont gratuits et commerçants pour qui la devanture est gratuite s'ils participent dans le cadre de leur activité.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : L'association Recom organisatrice de la Brocante se tenant à Magny-en-Vexin le Dimanche 15 juin 2025 de 8h00 à 17h00. L'accueil des exposants se déroulera le jour même de 5h00 à 8h00.

Article 2 : L'exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué par les organisateurs. Compte tenu de la configuration des lieux, les emplacements sont attribués au fur et à mesure des arrivées. Véhicule acceptée entre 5h00 et 8h00 pour décharger le matériel. Dans la plage horaire 8h00-18h00, aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre de la brocante.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les organisateur seuls seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de produits dangereux, pas d'armes, pas d'animaux vivants...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. En raison des frais engagés les annulations quel qu'en soit le motif ne donnent lieu à aucun remboursement.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la voie publique à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus ou à les mettre en déchetterie. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

RIB POUR VIREMENT

Merci de nous faire un virement* sur le compte bancaire de recom

Domiciliation
MAGNY EN VEXIN (08336)
8 RUE CARNOT
95420 MAGNY EN VEXIN

Titulaire du compte
RESEAU ECONOMIQUE DE MAGNY
MAIRIE 20 RUE DE CROSNE
95420 MAGNY EN VEXIN

BIC	IBAN	Banque	Indicatif	N° Compte	Clé RIB
CRLYFRPP	FR72 3000 2083 3600 0007 1141 A89	30002	08336	0000071141A	89

*Veuillez libeller votre virement Brocante 2025-votre nom d'exposant. Ex : Brocante 2025-recom